



## Programme de développement de l'est de l'Ontario

# PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LIGNES DIRECTRICES 2009 – 2011

### Raison d'être :

Les investissements au titre des présentes appuieront les initiatives communautaires qui génèrent des occasions de développement commercial et économique au sein de la région que dessert la SADC de SD&G. Idéalement, ces investissements soutiendront des activités stratégiques de développement économique qui auront un impact à long terme sur la région de SD&G.

## Programme de développement de l'est de l'Ontario

### Demands admissibles :

- Sociétés d'aide au développement des collectivités ;
- Organisations sans but lucratif (p. ex. municipalités, organismes municipaux, compagnies, organismes de développement des collectivités et associations) ;
- Entités commerciales juridiques, notamment des particuliers, des compagnies, des sociétés de personnes, des coopératives ou des sociétés de fiducie ;
- Organisations autochtones ; et
- Groupes ou alliances réunissant des entités décrites ci-dessus ayant désigné un bénéficiaire principal.

### Activités admissibles :

- Honoraires et frais des consultants ;
- frais de déplacement et coûts inhérents aux réunions ;
- matériaux et fournitures ;
- dépenses engagées pour une exposition commerciale ; et
- autres coûts directement reliés aux Activités admissibles approuvées.



STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY  
Community Futures Development Corporation  
Société d'aide au développement des collectivités



### Exemples de projet de développement commercial :

- Initiatives de recherche ou de développement ; plans de marketing ; plans d'affaires ; plans d'exportation et activités connexes ; études de faisabilité ; plan stratégique ; foires commerciales ; amélioration technologique et toute autre activité conçue pour promouvoir des occasions d'affaires.

### Coûts admissibles :

Sont admis les frais **raisonnables et nécessaires** engagés pour mener à bien les Activités admissibles précisées dans la présente Annexe, **lesquelles viennent s'ajouter aux activités ordinaires du bénéficiaire**, notamment, sans s'y restreindre :

- Honoraires et frais des consultants ;
- frais de déplacement et coûts inhérents aux réunions ;
- matériaux et fournitures ;
- dépenses engagées pour une exposition commerciale ;
- autres coûts connexes ; et
- autres coûts directement reliés aux Activités admissibles approuvées.

Les contributions versées aux bénéficiaires dans le cadre de Projets de développement commercial ne dépasseront normalement pas 90 % du total des Coûts admissibles et pourront atteindre un maximum de 5 000 \$ par demandeur.

### Consultants professionnels et livrables

Les demandeurs admissibles doivent embaucher une tierce partie ou un consultant, qui est indépendant du client et doit être un professionnel d'expérience reconnu pour la grande qualité de son travail.

Si un Plan d'entreprise est amorcé, il doit comprendre les éléments suivants :

- Projections financières
- Détermination et analyse des principales hypothèses commerciales et financières
- Analyse du marché
- Volet gestion et exploitation
- Analyse des produits et de la concurrence

### Marche à suivre par les demandeurs

- Tous les bénéficiaires de contributions seront tenus de présenter un rapport final qui comprendra le sommaire des activités, les réalisations et le rapprochement financier du projet.
- Cette information devra être soumise à la date d'échéance convenue dans la Lettre d'offre signée des bénéficiaires. Veuillez prendre note que cette date ne pourra être ni devancée ni repoussée et que les contributions pourraient être adjugées à d'autres bénéficiaires si les soumissions sont remises en retard.



- Toutes les demandes de participation au programme et toutes les demandes de remboursement qui suivront, si la demande de participation est approuvée, doivent être remplies en entier et être lisibles. À défaut de quoi, elles seront retournées à leur expéditeur qui devra corriger la situation et présenter de nouveau ses demandes.
- Tous les reçus nécessaires et preuves de paiement doivent accompagner les demandes de remboursement.
- Une copie du plan terminé ou une preuve de mise en œuvre de l'activité financée doit être jointe.
- On s'attend à ce que les bénéficiaires de contributions informent le public du soutien que la SADC de SD&G apporte à leur projet. Toutes les demandes de participation doivent donc comprendre un plan décrivant les activités de publicité de l'appui de la SADC de SD&G et comportant un échéancier. La publicité pourrait, entre autres, se faire à l'aide de communiqués de presse, de séances de remise de chèques, d'annonces, d'un article principal dans le bulletin d'entreprise et de mentions dans le site Web.
- Les projets doivent être entièrement terminés et tous les fonds dépensés au plus tard à la **Date d'achèvement qui doit précéder le 26 février 2010 ou le 25 février 2011** et est précisée dans la Lettre d'offre, advenant l'approbation du financement.

#### **Administration de la SADC de SD&G :**

La Société d'aide au développement des collectivités administrera les projets de développement commercial conformément aux procédures et politiques en matière de demande, d'administration et d'approbation décrites dans la demande de financement et acceptées par Industrie Canada/FedDev. En cas de financement supplémentaire, les demandes des Bénéficiaires admissibles seront évaluées en fonction des besoins, des priorités et des occasions à l'échelle locale et régionale. La SADC de SD&G est responsable de la vérification préalable de toutes les demandes de cette nature, notamment :

- l'examen détaillé des budgets du projet et des Coûts admissibles ;
- la vérification de la conformité à toutes les exigences prévues par loi qui s'appliquent ;
- l'étude des avantages économique durables à long terme qui devraient découler du projet ;
- l'évaluation des risques inhérents au projet ;
- l'évaluation des résultats escomptés du projet et de la stratégie du promoteur pour mesurer les résultats et en rendre compte.



STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY  
Community Futures Development Corporation  
Société d'aide au développement des collectivités

